

Diffusé par  
Yéchiwat Torat H'aïm c.e.j. Nice

# Lekha Dodi n° 667

Parachat "Vayakel-Pékoudé"  
"Hak'odech"

## « L'impact de la faute du veau d'or » - Par Rav Moché Mergui - Roch Hayéchiva

La Torah dit (Parachat Pékoudé 35-1) : « Moché rassembla toute la communauté des enfants d'Israël et leur dit : Voici les choses que Hachem a ordonné de faire. Six jours durant, le travail sera effectué, mais le septième jour sera SAINT pour vous, jour de repos complet pour Hachem (...). »

Puis Moché Rabbenou poursuit et reprend dans les moindres détails tout ce que Hachem avait ordonné dans la paracha Térouma, c'est à dire la construction du Sanctuaire-le Michkan- et de tous ses ustensiles. Sont alors transmises, dans la paracha Tétsavé, les prescriptions relatives à la confection des habits des Cohanim ; la grande Mitsva de l'observance du Chabbat clôture ce grand programme au début de la paracha Ki tissa.

Nous sommes surpris par le fait qu'au moment de la transmission, dans la paracha Vayakel, Moché Rabbenou inverse l'ordre, à savoir : d'abord l'observance du Chabbat puis la construction du sanctuaire, des ustensiles et des habits des Cohanim. Au milieu de la paracha Ki tissa, après avoir ordonné le programme relatif au Michkan, la Torah relate la faute du veau d'or (Chemot 32/1) et Rachi s'étonne à ce sujet que l'ordre chronologique des événements ne soit pas respecté. Car la faute du veau d'or a été commise le 17 Tamouz et la construction du sanctuaire a été ordonnée le 11 Tichri, c'est-à-dire le lendemain de Kippour, jour où Hachem a pardonné, précisément, la faute du veau d'or. Rachi, devant cette difficulté, conclut : « Ein moukdam ouméouh'ar batorah », ce qui signifie que la Torah ne suit pas l'ordre chronologique des événements.

Cependant, une question et une explication s'imposent. Pourquoi la Torah ne suit-elle pas l'ordre chronologique et présente-t-elle la construction du

Michkan, la confection des ustensiles, des habits du Cohen Gadol et l'observance du Chabbat avant la faute du veau d'or ? L'explication est que la Torah veut nous montrer que l'impact de la faute du veau d'or a modifié les valeurs et affaibli la puissance de la sainteté. Ainsi savons-nous que les Premières Tables, qui ont été cassées le 17 Tamouz jour de la faute du veau d'or, étaient l'œuvre d'Hachem et étaient écrites sur un matériau divin ; les Deuxièmes Tables étaient écrites par Hachem sur un matériau que Moché Rabbenou avait taillé dans sa tente comme il est dit (Chemot 34/1) : « Taille toi-même deux Tables de pierres semblables aux précédentes et Je graverai sur ces Tables les Paroles qui étaient sur les Premières Tables que tu as brisées. »

Ainsi la Torah présente-t-elle dans la paracha Terouma et la paracha Tétsavé le Projet divin, qui est de construire le Michkan, tel qu'il était avant la faute du veau d'or. Le Michkan devait être d'une sainteté supérieure au Chabbat et il devait être possible de le construire même pendant le jour du Chabbat. Bien qu'après la faute du veau d'or le Projet divin soit maintenu, le Michkan qui doit toujours être construit est désormais d'une sainteté inférieure au Chabbat kodesh, ce qui justifie que Moché Rabbenou inverse le programme. Il ordonne ainsi, après la faute, d'observer et de respecter d'abord le Chabbat, et ensuite de construire le Michkan. Aucun travail ne se fera le Chabbat, pas même pour le Michkan.

La Kédoucha du Chabat, la sainteté du temps est sacrée, aucun travail ne sera effectué en ce jour saint.

Participez à la grande mitsva des "Paniers de Pessa'h"

Prix du panier 26 euro

ci-joint \_\_\_\_\_ paniers/Total \_\_\_\_\_ euro

envoyez à CEJ 31 av. H. Barbusse 06100 Nice

### Horaires Chabat Kodech Nice

vendredi 24 mars 2017/26 adar 5777

allumage et entrée de chabat 18h30,

chékia 18h48

**pour les Séfaradim, il est impératif de réciter la  
bénédiction AVANT l'allumage des nérotés**

samedi 25 mars/27 adar

fin du chéma 8h53

fin de chabat 19h32 - Rabénu Tam 20h03

# Le secret du miracle

Par Rav Imanouël Mergui

Les deux mois de Adar et Nissan dans lesquels nous nous trouvons sont d'une importance majeure pour l'histoire d'Israël. La portée de ces deux mois n'est pas seulement liée au passé avec les événements qu'a connus le peuple d'Israël mais ils ont une conséquence également au présent et au futur, pour l'individu et pour tout Israël.

Pour le mois de Adar le Talmud traité Taânit 29B (rapporté dans Choulh'an Arouh' O"H 551-1) nous dit que le mazal du mois de Adar est positif c'est par conséquent une période favorable pour faire valoir nos droits face à un conflit qu'on aurait contre un ennemi (non-juif).

Pour ce qui est du mois de Nissan le Talmud Roch Hachana 11 nous enseigne « bénissan atidin léhigaël » c'est en Nissan que le peuple d'Israël connaîtra la guéoula (rédemption finale) de la même façon que c'est en Nissan qu'il est sorti d'Égypte.

Nous voyons donc que dès l'entrée du mois de Adar et ce jusqu'à la fin du mois de Nissan nous traversons une période synonyme d'espairs grandioses. Comment se traduit cet espoir ? Pouvons-nous agir pour connaître des jours meilleurs, ou bien devons-nous attendre les bras croisés que D'IEU veuille bien nous envoyer la délivrance ? Rachi au traité Taânit 29A note que ces deux mois sont un temps où des miracles se sont produits. Pourquoi attacher une importance au miracle. Le miracle n'est-il pas l'expression divine détachée de l'intervention de l'homme ?! Alors certains diront justement que c'est le concept de FOI en D'IEU – la émouna, qu'il faut travailler durant cette période. Ceci est vrai ; néanmoins je m'interroge si on fait le bon travail, effectivement la émouna est un immense travail et programme qu'il s'impose d'acquérir, mais concrètement comment on travaille et acquiert la émouna ? Certes par l'étude de la belle et sainte Tora que D'IEU nous a offerte avec amour. L'étude de la Tora témoigne de notre émouna, c'est la guéoula elle-même... La tsédaka également est un exercice majeure pour la émouna et nous conduire à la guéoula, d'ailleurs c'est un des points communs qu'il y a entre Pourim et Pessah', puisque si toute l'année la tsédaka est d'un mérite incommensurable, elle prend un sens particulier durant ces deux fêtes. Pour Pourim les Sages ont institué "matanot laévyonim" – les dons offerts aux pauvres. Pour Pessah' c'est "kimh'a dépish'a" que les Sages ont encouragé – l'argent qu'on donne aux nécessiteux pour passer la fête

noblement. « Grande est la tsédaka puisqu'elle rapproche la guéoula » (Baba Batra 10A).

Il y a encore un point fondamental que nous retrouvons entre Pourim et Pessah'. Un point commun qui nous conduit à la guéoula et qui nous permet de bénéficier de miracles de la part de D'IEU. Un exercice qui concerne tout le peuple d'Israël collectivement et individuellement. Il ne coûte pas cher et rapporte gros : LA TEFILA !

Pour Pourim : la Méguila nous raconte que lorsque Mordéh'aï prend connaissance du décret de Hamane il se met à prier (Méguila 4-1). A l'entente de mauvaise nouvelle il n'y a qu'une seule chose à faire : PRIER. Mais plus impressionnant encore Mordéh'aï prie avant même le décret de Haman, et c'est bien cela la vraie force de la prière : prier avant que la catastrophe ne survienne pour qu'elle ne survienne pas. Il ne faut pas attendre que tout aille mal pour prier il faut prier en amont des drames et des mauvaises nouvelles. La puissance de la prière c'est son aspect préventif plus que curatif. Au chapitre 2 verset 5 la Méguila dit : « il y avait un homme à Shoushan la capitale, son nom est Mordéh'aï fils de Yair, fils de Chimi, fils de Kich ». Rien de très impressionnant dans ce verset qui nous dévoile l'identité de Mordéh'aï. Mais, justement le Talmud s'interroge : si la méguila a pour objectif de nous donner l'identité de Mordéh'aï qu'elle remonte jusqu'à Binyamin, pourquoi ne parler seulement de son père, son grand-père et son arrière-grand-père ? Alors la Gmara va relire le verset d'une façon on ne peut plus magnifique : ces trois noms, Yair Chimi et Kich, ne sont pas des prénoms mais des adjectifs attribués à Mordéh'aï lui-même. Yair – il a éclairé les yeux d'Israël par sa prière (la force de la prière d'un seul homme peut sauver tout le peuple d'Israël !). Chimi – D'IEU a écouté sa prière (ce n'est pas le nombre qui compte mais la qualité, D'IEU écoute la prière d'un seul homme). Kich – il a frappé aux portes de la miséricorde divine et elles lui ont été ouvertes (il nous indique à quelle porte il faut frapper !). Ce verset est rapporté dans la méguila avant même que Haman ne s'excite dans le décret contre Israël, c'est dire que Mordéh'aï prie avant le drame...

A la fin de la Méguila figure le chant "ache hénî" instauré par les Hommes de la Grande Assemblée, on peut notamment y lire "rahita et téfilat Mordéh'aï Véesther" – Tu as vu la prière de Mordéh'aï et Esther.

Rav A.L. Shteinman chalita rapporte au nom du H'azon Ich zal qui affirmait que les nazis n'ont pas pu rentrer en Erets Israël parce que les habitants d'Erets Israël s'étaient grandement investis à la prière ! (Hagada Bétsilo H'imadti) C'est encore un exemple qui illustre la puissance de la prière en amont des événements et qui protège plus que ce qu'elle guérit !

Pour Pessah' : Tout le monde connaît l'épisode de la sortie d'Égypte, ses innombrables miracles telles les dix plaies d'Égypte, la traversée de la mer etc., tout ceci n'a pu se faire uniquement parce que les Enfants d'Israël ont prié à D'IEU. Le Ramban écrit quelque chose de foudroyant « les Enfants d'Israël ne possédaient aucun mérite pour sortir d'Égypte !, mais D'IEU les a libéré parce qu'ils ont prié, Il accepta leur cris ! » (voir commentaire du Ramban Chémot 2-25 et 22-20). Il existe des milliers d'enseignements dans les paroles des Maîtres pour saisir l'enjeu de la prière, ces paroles géantes du Ramban nous laissent entrevoir la capacité de la prière qui va donner naissance à l'histoire d'Israël par le biais de la sortie d'Égypte. C'est également un message rempli d'espoir puisque nous apprenons de ses paroles que même si l'homme ne possède aucun mérite sa prière peut être entendue et il bénéficiera de miracles à hauteur de la sortie d'Égypte. Le roi David au Psaume 107 répète de multiples fois que D'IEU porte secours aux Enfants d'Israël lorsqu'ils sont en Égypte parce qu'ils implorèrent D'IEU – Psaume lu durant la fête de Pessah'.

Ce n'est là qu'un échantillon de paroles des Sages et des Maîtres pour montrer l'importance et la puissance inégalable de la prière.

Rachi dans le H'oumach nous surprend lorsqu'il explique ainsi la deuxième Parole dictée au mont Sinaï. Si certains lisent « tu n'auras pas d'autres dieux que Moi », pour Rachi il faut lire « il n'y aura pas pour toi les dieux des autres – car ils sont autres (étrangers) par rapport à ceux qui les servent, leurs adorateurs crient vers eux et ils ne répondent pas et il semble que le dieu est étranger, qui ne l'a jamais connu (Chémot 20-3 et Rachi). Cela veut dire que la deuxième Parole nous enjoint à ne prier qu'à D'IEU qui nous répond, et de ne point prier à des dieux qui ne répondent pas aux prières !

De toute évidence pour qu'une prière soit répondue favorablement et nous laisse bénéficier des miracles envoyés par D'IEU, il s'impose des conditions. Le Choul'h'an Arouh' Orah' H'aïm a compilé quarante-six chapitres sur les lois de la prière quotidienne (Hilh'ot Téfila) plus toutes les lois concernant les prières de Chabat et les Fêtes. Cela prouve leur importance et leur quantité. Ces lois structurent la

prière. Si la prière est appelée "le travail du cœur" – "avoda chévalev", il faut en même temps structurer l'exercice actif de la prière. La prière est donc la conjugaison de deux univers qui composent l'homme : le corps et le cœur. Le corps : ces lois contiennent notamment le temps, le lieu etc pour prier. Le cœur c'est la profondeur de l'être et son ressenti. La prière ce n'est pas un texte qu'on lit ou qu'on chante, la lecture et le chant sont des ingrédients qui accompagnent la prière mais l'essentiel et cette manœuvre intime qui se trame à l'intérieur de notre être.

Le Rambam dans son livre Ahava (Téfila chapitre 4 et 5) écrit qu'il y a cinq éléments qui sont indispensables pour faire une bonne prière et huit choses qui ne sont pas indispensables mais qu'il convient grandement de respecter. Nous les rappellerons ici succinctement :

\*Les Cinq obligatoires :

- 1) Taharat hayadayim : se laver les mains avant de prier
- 2) Kissouy haerva : ne pas être vêtu de façon non pudique
- 3) Taharat makom hatéfila : ne pas prier dans un endroit où se trouve un élément impropre quelconque (salle de bains, poubelles etc., ne pas prier dans un endroit où il y a une mauvaise odeur, ne pas prier en présence de gens vêtus de façon impudique)
- 4) Dévarim hah'ofzim oto : se libérer des choses qui nous perturbent (ne pas prier si on a besoin de faire des besoins, ou si on a mal au ventre)
- 5) Kavanat halev : la concentration du cœur, toute prière sans concentration n'est pas une prière ! Libérer son esprit de toute pensée qui le trouble, percevoir qu'on se tient face à D'IEU. Ne pas prier en état d'ébriété, de légèreté d'esprit, de colère etc.

\*Les Huit non indispensables mais conseillées :

- 1) Amida : se tenir debout (lorsqu'il est impossible de se lever comme en voyage ou pour une personne malade on peut faire la prière position assise)
- 2) Noh'ah' hamikdach : prier en direction du Temple
- 3) Tikoun Hagouf : pieds joints, regard orienté vers le bas, libéré son cœur et s'imaginer qu'il est en Haut dans le Ciel, se tenir avec crainte etc.
- 4) Tikoun hamalbouch : arranger son habillement, ne pas prier tête découverte (même pour les femmes !) ni pieds nus
- 5) Tikoun hamakom : prier en face d'un mur, fixer une place pour la prière

6) Hachvayat hakol : réguler le son de sa voix, ne pas lever la voix, bien articuler les mots, ne pas lire avec les yeux

7) Kériâ : s'agenouiller à certains passages de la prière

8) Hichtah'avaya : se prosterner

C'est un court échantillon des mesures à prendre pour s'assurer de faire une bonne prière et ainsi de bénéficier de tous ses avantages.

D'IEU est sensible à toutes les prières de tout un chacun, depuis Roch H'odech Adar jusqu'à la fin du mois de Nissan c'est l'ère de la prière. Les multiples activités qui enrichissent ces deux mois plus que tout autre moment de l'année ne doit pas nous conduire à négliger, bâcler, rater nos prières. Bien au contraire c'est le moment de s'investir grandement dans la prière afin que nous puissions goûter les miracles divins et connaître les grands moments auquel le peuple d'Israël est prédisposé.

Le Gaon Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita rapporte (H'achouké H'emed H'anouka) au nom de Rabi H'aïm de Volosyn : dans le monde de la vérité on montrera à l'homme tout ce qu'il aurait pu obtenir de son vivant et l'a manqué à cause qu'il ne s'est pas investi dans sa prière !!!

Tel nos ancêtres sortis d'Egypte crions et implorons D'IEU par nos prières afin de vivre des miracles !



**Le Lekha Dodi est dédié à la Réfoua Chéléma  
de  
Eliyahou ben Yaakov  
Mazal Tov bat Aïcha  
Simh'a bat Sakra  
qu'Hachem leur envoie bon rétablissement  
très vite parmi tous les malades d'Israël**

**La voie de la réussite – Rav Yaakov Galinsky zal Véhigadta Chémot page 606**

Les dernières parachiotés du livre de Chémot traitent de l'élaboration du Tabernacle et ses ustensiles de Service. Le Ramban écrit que le livre de Béréchit traite de la création du monde et du peuple juif, et le livre de Chémot c'est le récit de l'exil et la rédemption. L'exil ne s'achève pas lorsqu'ils sont sortis physiquement d'Egypte, ni même lorsqu'ils s'installent en Erets Israël. La rédemption se concrétise par la réception de la Tora et la construction du Tabernacle. Le livre de Chémot qui termine par la construction du Tabernacle qui témoigne de leur délivrance définitive clôture par l'expression « quand la nuée s'élevait de dessus le Tabernacle, les Enfants d'Israël se mettaient en route pour tous leurs déplacements. Mais si la nuée ne s'élevait pas, ils ne se mettaient pas en route jusqu'au jour où elle s'élevait » (Pékoudé 40 versets 36, 37). Pourquoi nous donner cette indication, qui concerne les déplacements et voyages d'Israël, à la fin de la construction du Tabernacle ? Au traité Chabat 31B le Talmud dit que les lieux où Israël campaient étaient sous la directive de D'IEU et Sa volonté. Là où ils se trouvaient, ici ou là, était considéré comme un seul et même endroit puisqu'il témoignait du lieu défini par D'IEU. De là nous apprenons que la liberté se définit uniquement par le fait qu'ils suivent la Présence Divine et se soumettent aux choix que D'IEU fait pour eux ! Nous n'avons qu'une seule directive à suivre : la Volonté divine. La voie divine dictée par les Maîtres de la Tora et par l'ordre établi par la Halah'a. C'est là notre liberté et toute notre réussite. Lorsque dans la ville de Brisk se tenaient des élections communautaires se trouvaient deux listes, celle dirigée par le Gaon Rav Yitsh'ak Zeev Soloveitchik zal et celle dirigée par des hommes malheureusement déçus de toute valeur de la Tora. Le deuxième groupe afficha dans la ville des affiches prônant le concours de leur partie. Le groupe dirigé par le Rav décida d'en faire autant et alla imprimer des affiches. Une fois les affiches prêtés ils se dirigèrent vers la maison du Rav pour lui montrer ce qu'ils avaient fait. Le Rav demanda qu'on lui apporte toutes les affiches. Une fois les affiches récoltées le Rav les rangea dans son bureau et en ressorti les mains vides. A l'étonnement des intéressés il leur dit aujourd'hui c'est vendredi si on envoie des afficheurs je ne crains qu'ils n'aient pas le temps de rentrer avant Chabat ! Je préfère qu'on laisse ces affiches de côté pour le moment et qu'on n'enfreigne pas le Saint jour de Chabat. Mais les intéressés insistèrent auprès du Rav lui affirmant que l'heure est critique et qu'on risque de perdre les élections si on ne placarde pas nos affiches. Le Rav leur expliqua alors : il est dit dans les conseils du roi Chlomo « le cheval est prêt pour le jour de la guerre, et le secours appartient à D'IEU » (Michlé 21-31). Cela veut dire que nous les hommes devons faire le nécessaire pour réussir, mais la réussite ne dépend seulement de D'IEU ; si notre investissement risque d'entraîner un quelconque interdit nous n'avons plus le devoir d'agir ! Déçu de la réponse du Rav les membres du bureau le quittèrent d'un sentiment sceptique et se souhaitèrent chabat chalom. Durant le Chabat la ville était placardée des affiches du parti laïc et la victoire leur semblait sourire. Mais le Rav de Brisk ne dit mot. La surprise des affiches du parti laïc fut très étonnante : les fidèles de la communauté de Brisk étaient écœurés de constater comment des juifs pouvaient tant insulter et se moquer de la Tora et de ses représentants. Le dimanche arrivé tous votèrent pour le parti du Rav qui remporta la victoire absolue. Le Rav n'était pas surpris de cette victoire il expliqua : on ne gagne rien d'une avéra, le secours appartient à D'IEU ! C'est cela la délivrance assurée. Le Rav de Brisk était un exemple de cette soumission à la voie de la Tora à cette Volonté Divine qui nous guide à condition de la suivre.